



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allergies

Question écrite n° 97633

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'accroissement du nombre de personnes souffrant d'allergies et les mesures propres à limiter le développement de ces pathologies. Au début des années 1980, dans les pays d'Europe de l'ouest, le pourcentage de personnes souffrant d'allergies était d'environ 10 %. En 2015, selon certaines prévisions des réseaux internationaux oeuvrant dans ce domaine, il pourrait être de 30 %. Certains spécialistes évoquent une « épidémie » d'allergies. Deux hypothèses principales sont évoquées pour expliquer ce développement : la première est la modification de l'environnement des pays industrialisés notamment par l'utilisation dans les habitations de produits exposant les personnes à des réactions, par la pollution atmosphérique des villes, par les changements affectant l'alimentation ; la deuxième hypothèse serait une réaction à l'accroissement d'un certain type de mesures d'hygiène de la vie moderne qui générerait le développement de capacités du système immunitaire des individus. Elle lui demande de quelle façon le Gouvernement entend lutter contre cette « épidémie » et quelles mesures il entend prendre en matière de surveillance, de recherche et de lutte contre les causes identifiées ou à identifier de ces pathologies.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97633

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 janvier 2011, page 140

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)